



Le diable de Ravalomanana et son avocate du même nom

Ils sont exaspérants, navrants... mais surtout dangereux. Je veux parler de l'ancien président démissionnaire fuyard, Marc Ravalomanana et de son avocate du diable, Me Hanitra Razafimanantsoa. Mais il y a aussi Mamy Rakotoarivelo, aussi menteur et démagogue (un démagog est toujours un menteur).



Le samedi 8 février 2013, les chefs de la mouvance Ravalomanana ont organisé une manifestation pour saluer la nouvelle année 2013. C'est normal et tout le monde l'a fait et le fait encore. Une fête de ce genre attire toujours du monde.

Lors de cette fête, Marc Ravalomanana, comme à son habitude, est intervenu via un téléphone portable. Son discours semblait aller vers l'apaisement. Petit résumé :

« Faites attention à ce que vous dites, afin de ne pas choquer les autres. Parler de manière courtoise, de façon sage, surtout vous de la mouvance Ravalomanana. Que chacun de nous écoute la voix de sa conscience. Laissez tomber les querelles politiques, focalisez-vous sur le développement. Redoublons d'efforts pour développer

la nation, malgré le fait que nous sommes tombés bien bas à cause des querelles politiques ». Mais il ne s'est pas empêché de déclarer : **« Dada sera de retour pour diriger le pays ».**

and see »...

Pour ça, « wait



Mamy Rakotoarivelo au micro, sûr de ses propos. Vive la méthode Coué !

Lorsque le tour vint, pour Mamy Rakotoarivelo, de prendre la parole, il semble qu'il n'a pas entendu les propos de Marc Ravalomanana :

“Le jeunot dit que la mouvance Ravalomanana ne compte que 300 personnes. Nous sommes 5.000 ici. Ne nous trompez pas. C'est peut-être lui qui n'a que 300 partisans. Cessez de mentir au peuple malgache. Lors des élections à venir, je mets ma main à couper que c'est la mouvance Ravalomanana qui sortira vainqueur. Et Marc Ravalomanana reviendra au pouvoir ». « Wait and see » encore.

Puis arriva Me Hanitra Razafimanantsoa :



Me Hanitra Razafimanantsoa, fidèle à ses principes d'intox et de désinformation

« Une personne aux Oreilles rouges (Ndlr: l'ambassadeur de France, François Goldblatt) a dit que le président Marc Ravalomanana ne rentrera qu'après les élections. Nous allons lui montrer notre force et démontrer que la mouvance Ravalomanana ne badine pas ».

Ha bon ? Et comment se traduira cette force ? Par des petites bombes artisanales, peut-être ?

Puis de poursuivre :

« On dit qu'on lui a confisqué son passeport. Il est prouvé, cependant, qu'il nous a parlé depuis Maputo. Si Marc Ravalomanana s'exprime depuis Maputo, son retour est une priorité. Laissons-les épuiser leur salive. Gardons une confiance mutuelle et on verra qui sera exposé à la colère de l'opinion publique ».



Face à ce genre de créatures dont la raison de vivre n'est que mensonges et désinformation, il importe d'apporter des preuves aussi concrètes que véridiques. Ci-après ces preuves et on verra bien si c'est moi qui raconte des histoires ou si ce sont ces trois cosmétiques (comiques pathétiques) qui prennent les 5.000 personnes annoncées par Mamy Rakotoarivelo pour des prunes, des pommes et même des poires.

Ravalomanana passport appeal fails

February 5 2013 at 09:27pm
By SAFP

Bloemfontein - South Africa's highest court has rejected a final appeal by ousted Madagascar president Marc Ravalomanana to have his passport returned, it said in a statement.

"The Constitutional Court has considered the application for leave to appeal. It has concluded that it is not in the interest of justice to hear the matter at this stage," the court said in an order issued on Monday.

"The application for leave to appeal is dismissed."

Ravalomanana's passport was confiscated in September by South African prosecutors. A High Court ruled he could only be allowed to leave the



Exiled former president of Madagascar Marc Ravalomanana. File picture by REUTERS/Stephane

Constitutional Court of South Africa
Search the site: [input]
Home
About the Court
The Constitution
Your rights
Judges
Judgments
Casebook
Administration
Latest Judgments
Forthcoming Hearings

CASES DISMISSED - WEEK ENDING ON 08 FEBRUARY 2013

NO.	CASE NO.	PARTIES	DATE RECEIVED
1	CCT 106/12	Fredrick Conrad Daniel v. The President of the Republic of South Africa and Another	31.01.13
2	CCT 110/12	All Those Adults Males & Female Occupying Erf 990, Gugulethu 10 33, Lawrence Park Scheme No. 8 199, Situated at DR Mosebe Road, Gugulethu v. The City of Cape Town and Others	31.01.13
3	CCT 111/12	Veronica Marele v. Chalom, R.E.	31.01.13
4	CCT 113/12	Fredrick Conrad Daniel and another v. Paper, Printing, Wood and Allied Workers Union and others	31.01.13
5	CCT 116/12	James Kuperberg and 13 131 v. Windhoek	31.01.13
6	CCT 118/12	Ntshona and Ntshona v. KZN Local Municipality	31.01.13
7	CCT 121/12	Brian Patrick De Lacy and Another v. South African Post Office	31.01.13
8	CCT 122/12	Bonasa Operations (Pty) Limited v. Adrian Basson and Another	31.01.13
9	CCT 123/12	Nancy Naidoo v. ABSA	31.01.13
10	CCT 124/12	Miguelina Maria de Wit and Others v. Health Willem Ronk and Others	31.01.13
11	CCT 126/12	Black Spot Communications v. The Chairperson of the Council of the Independent Communications Authority of South Africa and Another	31.01.13
12	CCT 126/12	Makolin Eric Mkhungu v. Department of Health-Eastern Cape and others	31.01.13
13	CCT 130/12	Highkor Investments 777 (Pty) Limited v. Silver Moon Investments 212 CC	31.01.13
14	CCT 132/12	R.E. Chabon v. Marele, Forestry	31.01.13
15	CCT 133/12	Melissa Loren v. The Speaker, National Assembly and Another	04.02.13
16	CCT 133/12	Marc Ravalomanana v. South African Police and Others	04.02.13
17	CCT 133/12	Mardman Chartrand de Klok v. The Pretoria Society of Advocates and another	04.02.13
18	CCT 134/12	Thelma Riley v. The Pretoria Society of Advocates and another	04.02.13



Admiral Richard Ratsimandrava